

Casablanca, le 02 novembre 2022

Objet : Accord de Convention Nationale

Chères Adhèrentes, chers adhérents,

Nous informons l'ensemble de nos adhérents qu'une **convention nationale a été signée entre le Collège Syndical National des Médecins Spécialistes Privés (CSNMSP) et notre mutuelle**, pour faciliter l'accès aux soins des adhérents et des ayants droit au niveau des cabinets des médecins spécialistes adhérents à cette convention au niveau national.

Les modalités d'application de cette convention seront précisées dans une note d'information et sur le site : www.mupras.com

A. SAMI
Président CA MUPRAS



« MUPRAS DEPLOIE SES AILES POUR VOUS PROTEGER »